

Séance du samedi 26 mars 2022

Date de la convocation: 16/03/2022

Membres en exercice : 9
L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Thierry SMAGUINE,

Présents : 4
Présents : Thierry SMAGUINE, Albane ANCELIN, Sylvie AFANAYAN, Assia KASSE

Votants : 6
Représentés : Yves BRODARD par Albane ANCELIN, Cindy MAILLOT par Thierry SMAGUINE

Excusés : Méline JEAN, Céline PROUTEAU, Julien BESSE

Absents :

Secrétaire de séance : Albane ANCELIN

DLIB_2022_03 - Objet : TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Le Président expose une nouvelle grille tarifaire des services périscolaires.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'actualiser les tarifs des services périscolaires comme suit:

Cantine:

- tarif unique 4.95€ le repas

Garderie:

- 2.50 € le matin
- 2.10 € le soir jusqu'à 18 heures
- 3.65 € le soir jusqu'à 19 heures

- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compte du 1er septembre 2022 et sera reconduit chaque année sauf nouvelle délibération.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Thierry SMAGUINE
Président du SIRP GLM



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31 / 03 / 2022
et publié ou notifié
le 31 / 03 / 2022